



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, 29 janvier 2025

Arrêt de contrats par Lactalis : la FNPL et Jeunes Agriculteurs accompagnent les éleveurs !

Le 25 septembre 2024 et les jours suivants, l'annonce de Lactalis a semé pagaille et inquiétude chez les producteurs dont les contrats vont être rompus en 2026, mais aussi chez les autres qui ne sont pas (encore) concernés. La FNPL et Jeunes Agriculteurs souhaitent donc assumer pleinement leur rôle syndical et accompagneront les éleveurs pour qu'ils puissent bénéficier d'une défense adéquate face au géant laitier.

Sans concertation avec les OP, Lactalis a décidé de rompre arbitrairement les contrats de plus de 250 producteurs de lait : cette attitude a été dénoncée et continuera de l'être, car elle va à l'encontre de tous les engagements et espoirs placés dans la filière laitière française. Au-delà, la FNPL et Jeunes Agriculteurs souhaitent s'attarder sur les cas personnels qu'il y a derrière les documents contractuels. Ces individualités méritent d'être entendues et défendues, au risque de dégouter les éleveurs de la filière laitière! La FNPL et Jeunes Agriculteurs accepteront d'autant moins un tel risque, que l'enjeu du moment est plus que jamais celui du renouvellement des générations.

Plus précisément, la FNPL et Jeunes Agriculteurs veulent accompagner tous les producteurs, en particulier ceux qui se retrouvent les situations suivantes :

- Les éleveurs récemment installés qui, sur la base d'engagements récents de volumes de Lactalis, ont investi ces dernières années. Comment leur assurer un avenir dans la production laitière et leur permettre d'assumer les investissements réalisés ces dernières années ?
- Celle des producteurs biologiques à qui il est donné peu, voire pas d'alternatives : estce là l'avenir de la production biologique ? Quel sera notre potentiel de production biologique demain ?

La FNPL et Jeunes Agriculteurs posent une autre question qui touche tous les producteurs dont le contrat va être rompu : les futurs investissements nécessaires à la reprise par une nouvelle laiterie (tank à lait, adhésion à un nouveau cahier des charges...), doivent-ils être assumés seuls par les éleveurs alors que cette mobilité est subie ? Clairement, il en est hors de question ! Cette vulnérabilité inhérente à la relation contractuelle actuelle entre producteur individuel et entreprise laitière devra évoluer, c'est un autre chantier qu'ouvrent la FNPL et Jeunes Agriculteurs.

La FNPL et Jeunes Agriculteurs vont donc fédérer les éleveurs dans les territoires pour organiser leur défense face à un industriel qui a pris une décision unilatérale. C'est le rôle de la FNPL et de Jeunes Agriculteurs, qu'ils assumeront pleinement aux côtés des producteurs concernés!

Contacts: Benjamin Guillaumé @ 06 13 27 68 80 // benjamin.guillaume@fnpl.fr

Jean-Manuel Vignau @ 07 68 03 86 37 // communication@fnpl.fr

Etienne Leray @ 07 86 22 90 67 // eleray@jeunes-agriculteurs.fr